

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

**Préavis municipal no 18/2021**

**Demande de crédit pour l'installation de modules scolaires et préscolaires provisoires sur le  
terrain de la Bourgette (suite du préavis no 09/2019)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Le Conseil communal a accepté en septembre 2019, le préavis d'étude concernant la mise à disposition de pavillons scolaires provisoires (préavis 07/2019). Après moins d'une année d'étude, la Municipalité a été en mesure de présenter un projet de construction d'une structure provisoire pour l'accueil des élèves du Cercle de Corsier.

A la demande de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC), et afin de répondre aux besoins scolaires grandissant avec le développement immobilier et démographique de notre région, la Municipalité a alors établi le préavis d'ouvrage 10/2020 visant à mettre à disposition de l'établissement scolaire les classes nécessaires pour la rentrée 2021 et les suivantes.

Malheureusement, celui-ci a dû être retenu par la Municipalité et n'a dès lors pas été présenté au Conseil communal. En effet, un différend sur le mode de financement de la mise à disposition desdits pavillons scolaires provisoires au sein des 4 communes du Cercle n'a pas permis de finaliser ce projet dans le délai.

Aujourd'hui, après d'importantes et constructives séances entre l'ASIC et les Municipalités, les obstacles administratifs ont été réglés et solutionnés. Les besoins scolaires quant à eux sont toujours aussi pressants, ceci même après la création de deux nouvelles salles de classes dans le collège Jaman à Corsier. Cette réalisation urgente a permis à la Direction des écoles d'assumer l'enclassement de l'entier de nos élèves pour la rentrée 2021. Néanmoins, le besoin de nouvelles classes pour les rentrées suivantes n'est toujours pas assuré.

Raisons pour lesquelles, la Municipalité vous présente aujourd'hui le présent préavis.

## 2. Rappel

**Deux causes** sont à l'origine de la situation face à laquelle nous devons apporter réponses et solutions :

### La première concerne le scolaire.

- Depuis plusieurs années, la Direction de l'établissement scolaire souligne le manque de salles de classe et surtout de salles de dégagement.

La Direction de l'établissement scolaire complétait ses demandes de la manière suivante :

- En novembre 2013 :
  - création de deux salles de réunions équipées (beamer, écran, sonorisation) pouvant également servir de salle de dégagement (appui) ;
  - transformation de la grande salle en une salle de sport et spectacles pour les besoins scolaires ;
  - rénovation et déplacement éventuel de la salle des cours de cuisine ;
  - fermeture du site de Meruz et création, proche de Jaman, d'un « pavillon » de trois classes 1-2P (cela libérerait une salle dans le bâtiment Jaman et créerait ainsi une salle de dégagement dans le bâtiment des classes primaires).
- Avantages du regroupement des classes 1-2P à proximité du collège Jaman :
  - collaboration pédagogique de l'équipe enseignante
  - temps de déplacement réduit pour se rendre aux leçons de sport et de rythmique.
- En août 2018 :
  - l'augmentation des effectifs de primaires devrait amener une augmentation des effectifs en secondaire dans les prochaines années. Les infrastructures actuelles sont déjà limite : bibliothèque scolaire trop petite et taux d'occupation des salles de sport maximum ;
  - la nécessité d'envisager l'augmentation du nombre de classes sur le site de Corsier nous paraît être une bonne réponse aux besoins de l'établissement scolaire et apporterait une réponse adaptée à l'option de déplacer la volée des 8P de Corseaux à Corsier et ce, dès la rentrée 2021-2022 ;
  - si un projet d'extension du site de Corsier devait voir le jour, la Direction de l'établissement souhaiterait réunir tous les élèves de cycle 1 de Corsier sur un seul site et, par voie de conséquence, fermer le site de Meruz.

- L'augmentation rapide de la population scolaire devient une réalité incontournable.

En 2013, le Comité de l'ASIC avait mandaté une étude portant sur l'évolution démographique envisagée. Cette étude prévoyait pour :

- 2020 un besoin de 3 salles de classe
- 2025 un besoin de 4 salles de classe
- 2035 un besoin de 5 salles de classe.

Or, le nombre d'élèves annoncé par l'étude susmentionnée pour 2025 (865 élèves) est déjà dépassé en 2019 (940 élèves). Pour la rentrée scolaire 2020/2021, ce sont 989 élèves qui ont été enclassés.

Ces éléments contraignent les communes à mettre à disposition de l'établissement scolaire des locaux supplémentaires.

Au vu des constructions en cours sur les 4 communes du Cercle, un effectif de plus de 1'000 élèves est attendu prochainement.

**L'organisation de la scolarité** privilégie l'en classement des élèves des classes de 1P à 6P dans l'école de leur commune ou l'école la plus proche. Les 7P sont répartis à Chardonne, Corseaux et Corsier. Tous les élèves de 8P sont généralement scolarisés à Corseaux et les élèves des niveaux secondaires (9S à 11S) sont tous à Corsier.

Le Comité de l'ASIC souhaite, dans la mesure du possible, continuer à proposer aux élèves des classes de 1P à 6P un en classement dans leur commune ou dans l'école la plus proche. Pour répondre à cette volonté :

- Jongny a mis à disposition de l'établissement scolaire une classe déjà pour la rentrée d'août 2019 ;
- Chardonne a mis à disposition deux salles pour la rentrée d'août 2020 ;
- Corsier a répondu aux attentes de la Direction pour la rentrée d'août 2021, par la création des deux classes (comme déjà mentionné plus précédemment).

Ces mesures d'adaptation à court terme ne suffisent cependant pas à répondre à l'arrivée projetée des nouveaux élèves, raison pour laquelle il est prévu de construire à Corsier un nouveau bâtiment scolaire, lequel permettra ainsi de répondre aux besoins inventoriés, ainsi qu'aux autres besoins identifiés ou à identifier.

Cependant, la longueur des démarches nécessaires pour réaliser une telle construction amène la Municipalité à solliciter votre Conseil pour une solution transitoire, sous la forme de pavillons provisoires.

### **La seconde cause concerne le préscolaire.**

Comme vous l'avez appris par la presse, les Municipalités du Cercle doivent faire face à un nouveau défi de taille suite à la décision de Vevey de quitter le réseau REVE au terme de cette année avec prolongation de la prise en charge des enfants placés jusqu'à fin juillet 2022 dernier délai. Cette situation met en péril l'accueil préscolaire des enfants du Cercle car leur prise en charge ne sera plus assurée si nos communes ne trouvent pas une solution rapidement.

Les Municipalités du Cercle travaillaient sur ce thème depuis quelques temps déjà. Par chance, une étude des besoins en accueil préscolaire avait déjà été demandée à une société spécialisée, ce qui va leur permettre de travailler immédiatement dans la bonne direction avec des indicateurs pertinents et actuels. Une forme de partenariat avec les autres membres du réseau (La Tour-de-Peilz et Nestlé) est également en cours d'élaboration.

Il est positif de constater que, suite à la réalisation des 5 salles de classes par les communes du Cercle durant les trois dernières années (voir ci-dessus), les besoins en classes scolaires dans les pavillons provisoires ont sensiblement baissés. Forte de ce constat, votre Municipalité, avec l'aide du Bureau technique intercommunal (BTI), du bureau d'ingénieur MCR & Associés Ingénieurs civils Sàrl et la participation active de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), vous propose d'utiliser la surface totale (environ 500 m<sup>2</sup>) du rez-de-chaussée des pavillons provisoires pour l'accueil du préscolaire et l'entier de l'étage supérieur pour les besoins scolaires.

Par cette réalisation, le Cercle pourra offrir aux parents 44 places d'accueil soit deux unités de nurserie, deux de trotteurs et deux de moyens trotteurs. Il s'agit de la seule réalisation possible sur nos communes qui puisse être envisagée pour la rentrée 2022. Parallèlement, la reprise par le Cercle de la crèche des Ecureuils aux Monts-de-Corsier, laquelle offre également 44 places, est souhaitée et en cours d'étude.

Quant aux autres communes du Cercle, elles cherchent bien entendu aussi activement des possibilités fixes et/ou provisoires afin de pouvoir répondre aux besoins préscolaires dans le meilleur délai possible. Relevons que lors de la séance ayant réuni les 4 exécutifs du Cercle le 30 août dernier, c'est unanimement qu'ont été validées l'urgence et la nécessité de réaliser les pavillons provisoires scolaires et préscolaires sur la commune de Corsier.

### **3. Procédure**

Malgré le statut provisoire des constructions, une enquête publique doit être réalisée afin de respecter le droit des tiers et obtenir les autorisations nécessaires auprès des services cantonaux concernés.

L'enquête publique débutera dès la mi-octobre 2021 et une séance avec les propriétaires limitrophes à la parcelle concernée sera organisée avant le lancement de cette procédure.

La procédure relative à cette démarche, au traitement des éventuelles oppositions voire de possibles recours seront traités par la Municipalité qui devra délivrer un permis de construire permettant le démarrage des travaux.

Le début des travaux d'installation des pavillons scolaires et préscolaires provisoires pourrait être décalé dans le temps en cas de recours d'un ou plusieurs opposants devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal ou le Tribunal Fédéral.

### **4. Descriptif technique**

#### ***Travaux préparatoires***

Une zone d'installation de chantier sera aménagée à l'Est des terrains de sport. L'accès des véhicules de chantier se fera par la rue du Château. Un ponton provisoire pour la durée des travaux de montage permettra de relier la zone d'installation de chantier à l'emplacement des modules pour protéger le tartan de la piste d'athlétisme.

#### ***Travaux de génie civil***

La zone de chantier sera dégrappée et les terres seront stockées provisoirement sur le site pour être remises en place durant la phase de montage. L'assise des modules préfabriqués sera composée de fondations ponctuelles en béton armé sur lesquelles seront disposées des longrines métalliques permettant de soutenir les containers. Cette solution permet de minimiser les travaux de démolition et d'évacuation une fois l'exploitation des pavillons expirée.

Une fouille commune regroupant les services industriels, eau potable, électricité et télécommunication, alimentera les modules en énergie.

Le périmètre des pavillons sera drainé et les eaux de ruissellement seront récoltées et acheminées dans un collecteur d'eau claire existant. Les eaux usées seront collectées au droit des modules sanitaires et déversées dans le collecteur communal.

#### ***Modules***

L'exploitation de pavillons étant d'une part, limitée dans le temps et, d'autre part, affectée différemment selon les étages et les périodes, une solution modulable « légère » a été privilégiée.

C'est pourquoi il a été retenu un système simple et préfabriqué composé de modules en acier isolé type « container maritime » aménagés et prêts à l'utilisation. Les modules sont pré-équipés d'usine et assemblés sur site à l'aide d'une autogru. Ces éléments pré-confectionnés disposeront d'une amélioration de l'isolation thermique pour répondre aux exigences énergétiques. Le système de chauffage est assuré par une « PAC inversée », pompe à chaleur air/air, garantissant en toute période une température préprogrammée. L'isolation thermique des modules, l'inversion du système permettant l'apport d'air frais et l'équipement de stores à lamelles limitant le rayonnement solaire permettront de garantir des températures acceptables, en été également.

Les pavillons provisoires se composent de deux niveaux. Dans un premier temps, le rez-de-chaussée sera un espace réservé aux garderies préscolaires. Quant au second niveau, il sera affecté aux activités scolaires.

En fonction de ces affectations, la répartition des espaces dédiés est la suivante :

### **Espace préscolaire**

Une surface d'étage d'environ 500 m<sup>2</sup> permet de répondre aux exigences cantonales en la matière. Sur la base de propositions et variantes, il a été décidé, en accord avec l'Office cantonal pour l'accueil de jour des enfants, de retenir un concept proposant une combinaison équilibrée regroupant 2 entités de chaque groupe d'âges (nurserie : 2 x 5 enfants / trotteurs : 2 x 7 enfants / grands : 2 x 10 enfants) pour un total de 44 enfants.

L'espace préscolaire est composé :

- **d'un espace « Nurserie »** : vestiaire équipé d'une table haute pour déshabiller, salle de vie, kitchenette, espace de repos, espace à langer et terrasse extérieure sécurisée et aménagée ;
- **d'un espace « Trotteurs »** : vestiaire, salle de vie, espace de repos, espace sanitaire et à langer, sortie privative sur l'extérieur permettant l'accès à un jardin sécurisé ;
- **d'un espace « Grands »** : vestiaire, salle de vie, espace de repos, espace sanitaire, sortie privative sur l'extérieur permettant l'accès à un jardin sécurisé ;
- **d'un réfectoire commun pour les groupes « Trotteurs » et « Grands »** : cuisine et réfectoire aménagés pour 20 enfants (à noter qu'il n'est pas prévu une cuisine professionnelle puisque les repas seront apprêtés à l'extérieur) ;
- **d'un espace réservé à l'administration et au personnel de garde (éducateurs-trices)** : bureau de la Direction, salle commune de repos, vestiaires, buanderie et conciergerie. Un local « poussettes » est prévu à l'entrée.

A noter que l'entrée de la garderie est séparée de l'entrée réservée au scolaire.

### **Espace scolaire**

L'espace scolaire est divisé en salles de classe, salles de dégagement, sanitaires filles, sanitaires garçons, sanitaires enseignants et local technique.

Le cahier d'appel d'offres a été transmis entre autres à deux entreprises spécialisées dans la réalisation de modules « concept bois total ». Celles-ci n'ont pas rendu de variante estimant leurs coûts de fabrication, pour du provisoire, non concurrentiels par rapport à des modules type « container maritime ».

Cependant une variante de modules préfabriqués mixtes « structure bois qualité container » a été proposée par l'une des entreprises soumissionnaires mais n'a pas été retenue. Le principe constructif prévoit des salles et des vestiaires composés de modules en ossature porteuse en bois, revêtue de panneaux sandwich métalliques formant l'enveloppe extérieure. Les blocs sanitaires sont composés de modules en acier type « container maritime ».

Par conséquence, le choix des containers métalliques a été privilégié à la variante mixte pour la qualité supérieure des finitions et des équipements ainsi qu'une meilleure durabilité.

Lors de l'établissement du cahier d'appel d'offres pour le pavillon scolaire, deux options avaient été demandées, soit une location des modules sur une durée de 5 ans avec une demande de prix pour des mois supplémentaires, l'autre option consistant en l'achat des modules. Après analyse, il s'avère que l'option d'achat est plus avantageuse sur une période de 5 ans déjà.

Suite à la reprise du projet en 2021, conservant la même géométrie structurelle mais modifiant uniquement l'affectation du rez-de-chaussée (préscolaire), la période d'utilisation souhaitée a été portée à 10 ans. En conséquence, l'achat est la seule alternative économiquement viable.

Il est toutefois à retenir que sur une période longue, la prise en compte d'une valeur de rachat des modules devient alors aléatoire et ne peut être qu'évaluée à ce stade. Une reprise est néanmoins envisageable mais dépendra du degré de vétusté. L'estimation de cette reprise n'est dès lors pas pertinente pour l'heure.

### ***Couvert d'entrée scolaire***

Un couvert en bois (prévu pour une unité d'ensemble scolaire et tenant compte d'une affectation évoluant à l'avenir sur deux niveaux) surmonté d'une tôle ondulée sera érigé afin de protéger les élèves des intempéries (obligation légale).

### ***Déconstruction***

#### **Modules :**

Les containers sont la propriété de la commune puisque l'option d'achat est souhaitée. Par conséquent, ils peuvent être soit réutilisés pour d'autres besoins, vendus ou cédés au profit d'une autre entité si nécessaire. Le cahier des charges du fournisseur des modules prévoit le démontage et l'évacuation des containers et de leurs équipements, hors mobilier, à la fin de leur exploitation, au dépôt de l'entreprise. Pour le cas où la commune ne désirerait pas conserver ces containers, la Municipalité négociera, à ce moment, un prix de reprise qui dépendra de leur état.

#### **Génie civil :**

La date de fin d'exploitation des pavillons provisoires n'est pas arrêtée de façon définitive. Elle dépendra en effet de l'avancement du projet et de la réalisation du futur collège ainsi que de lieux aménagés et définitifs pour le préscolaire. Partant du principe que cet espace sera conservé pour 10 ans et que d'ici-là les aménagements futurs pourraient évoluer, la déconstruction de l'infrastructure et la remise en état du site a fait l'objet d'une évaluation dans l'optique d'une remise en l'état à la situation avant travaux.

### ***Informatique***

Les modules sont équipés de prises informatiques et de bornes wifi.

### ***Mobilier préscolaire***

Le budget prévoit l'achat de mobilier et d'équipement de base pour permettre l'exploitation de la garderie. Dans ce contexte, il a été porté aux investissements les meubles et aménagements suivants :

- |                 |  |
|-----------------|--|
| « Nurserie » :  | Casiers et rangement pour vestiaire, Kitchenette équipée de chauffe-biberon, micro-ondes et rangements, lits, armoires et casiers de rangement, tables à langer. |
| « Trotteurs » : | Casiers et rangements pour vestiaire, tables à langer et sanitaires, lits, armoires et casiers de rangement.   |
| « Grands » :    | Casiers et rangement pour vestiaire, sanitaires, lits, armoires et casiers pour rangements.  |

- « Réfectoire » : Cuisine équipée non professionnelle, tables et chaises pour 20 enfants.

« Administration » : Bureau, chaises, armoire et casier de rangement pour la Direction, évier, rangements, tables et chaises pour le personnel au droit de la salle de repos et de colloque.

« Local conciergerie » : Armoires et étagères de rangement.

« Buanderie » : Vidoir et machines à laver et à sécher.

« Vestiaire administration » : Casiers de rangements et bancs.

## **Mobilier scolaire**

Le pavillon scolaire provisoire répond à une demande transitoire en classes supplémentaires avant la construction d'un collège définitif. La Commune a privilégié un achat de mobilier neuf auprès du détaillant Embru qui équipe les salles de classe des établissements de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC). L'acquisition d'un nouveau mobilier permettra de compléter l'équipement scolaire disponible dans les stocks des différents collèges. Cette démarche permettra donc de réutiliser ce mobilier dans le futur établissement.

Le mobilier scolaire comprend le complément d'équipement nécessaire à l'exploitation du pavillon scolaire provisoire, soit essentiellement les tables, chaises, armoires, étagères, tableaux muraux et bancs de vestiaires avec crochets.

## 5. Planification

## Etude de projet :

- Avant-projet et analyses préliminaires Automne 2019
  - Consultation et projet définitif Janvier à mars 2020

## Procédure :

- |                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| - Préparation des soumissions       | Avril à juin 2020          |
| - Appel d'offres                    | Juin à juillet 2020        |
| - Enquête publique                  | 20 juin au 20 juillet 2020 |
| <b>- Arrêt du projet</b>            | <b>Automne 2020</b>        |
| <b>- Reprise du projet</b>          | <b>Juillet 2021</b>        |
| - 2 <sup>ème</sup> enquête publique | Automne 2021               |
| - Préavis                           | Automne 2021               |

### Réalisation :

- |                            |                                     |
|----------------------------|-------------------------------------|
| - Travaux préparatoires    | Fin janvier 2022 à fin février 2022 |
| - Réalisation du pavillon  | Mars 2022                           |
| - Couverts et aménagements | Avril à mai 2022                    |
| - Equipements              | Juin et juillet 2022                |
| - Mise en service          | Mi-août 2022                        |

## 6. Aspect financier

Le devis général a été établi sur la base d'appels d'offres en procédure de gré à gré concurrentiel et sur invitation concernant les travaux importants. Il a été complété par des devis négociés pour les autres postes.

### Travaux

- Travaux préparatoires	CHF	155'000.-
- Travaux génie civil	CHF	187'000.-
- Modules (transport, montage, démontage, évacuation)	CHF	280'000.-
- Travaux généraux (SIGE, Romande Energie, sanitaires, informatique, ...)	CHF	200'000.-
- Achat (modules)	CHF	1'100'000.-
- Mobilier préscolaire	CHF	130'000.-
- Mobilier scolaire	CHF	170'000.-
- plate-forme mobile	CHF	20'000.-
- Couvert bois et palissade	CHF	60'000.-
Total des travaux HT	CHF	2'302'000.-
Divers et imprévus	CHF	<u>56'500.-</u>

### **Total des travaux HT**

**CHF 2'358'500.-**

### Honoraires de tiers

- Ingénieur civil : exécution	CHF	75'000.-
- Ingénieur civil : projet préscolaire	CHF	18'000.-
- Ingénieur civil : reprise projet 2020	CHF	12'000.-
- Géomètre : implantation	CHF	6'500.-
- Spécialistes : Ing. thermicien, sécurité feu	CHF	5'000.-
- Frais de reproduction	CHF	2'500.-

### **Total des prestations HT**

**CHF 119'000.-**

### Estimations diverses

- Façade ; peinture décorative	CHF	30'000.-
- Panneaux solaires	CHF	50'000.-
- Remise en état du site	CHF	<u>200'000.-</u>

### **Total des estimations HT**

**CHF 280'000.-**

Total HT

**CHF 2'757'500.-**

TVA 7.7%

**CHF 212'327.50**

**Total général TTC (arrondi)**

**CHF 2'970'000.-**

Comme précisé précédemment, l'éventuel montant de rachat des modules par le fournisseur en fin d'utilisation des pavillons ne figure pas dans cette estimation, étant donné qu'il reste aléatoire et dépendra au final de l'état de vétusté de l'infrastructure au terme de son utilisation.

Concernant la répartition de cet investissement entre les différents bénéficiaires, celle-ci se fera entièrement au travers d'une refacturation à l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC) sous forme de loyers annuels sur une durée de 10 ans. Il en sera de même pour les frais annuels d'exploitation qui en découlent pour la durée de l'occupation par l'ASIC de ces pavillons. Ce principe a été validé par la mise à jour signée par l'ensemble des communes du Cercle des « Modalités de calculs des loyers des bâtiments scolaires et infrastructures provisoires », version 2.2 du 5 août 2021.

## **7. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

- vu le présent préavis,
- où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de l'étude de cet objet,

#### **d é c i d e**

- a) d'autoriser la Municipalité à mettre à disposition de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier des pavillons scolaires provisoires pour un montant total de CHF 2'970'000.00, TVA incluse ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 2'970'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité  
la syndique la secrétaire adj.  
  
A. Rouge M. Décosterd

#### **Annexes :**

- Plan de situation générale (orthophoto)
- Plan de situation générale (vue en plan)

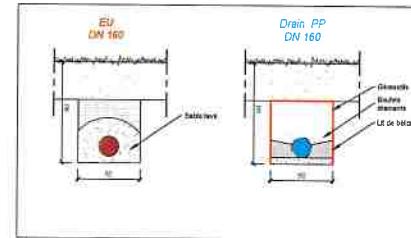
#### **Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)**

<b>Plafond d'endettement</b>		
Endettement au 31.08.2021		<b>22'000'000.00</b>
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)		390'000.00
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	20'219'650.00	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.08.2021	- 1'510'834.00	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours	- 13'523'830.75	
<b>Solde au plafond</b>		<b>5'184'985.25</b>
		<b>16'425'014.75</b>

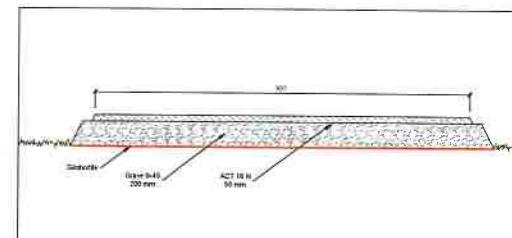
## LEGENDE

- Nouvelle canalisation d'eau claire
- Nouvelle canalisation d'eau usée
- Alimentation en eau potable = *Tracé indicatif*
- Alimentation en électricité = *Tracé indicatif*
- Alimentation réseau internet = *Tracé indicatif*
- Existant = Canalisation d'eau claire
- Existant = Canalisation d'eau usée

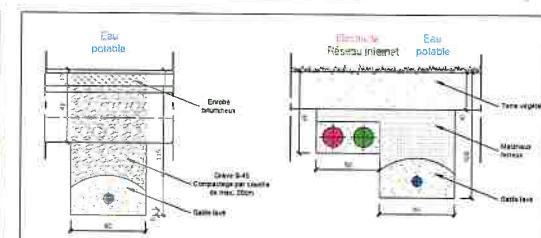
## Fouilles pour évacuation des eaux 12



Piste de chantier - Coupe 120



Fouilles pour servies 120



Dissertat

PIÈCE DÉPOSÉE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_



## COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY

#### Pavillons scolaires et préscolaires provisoires

## PLAN POUR MISE A L'ENQUÊTE

## Situation générale - Fondations, évacuation des eaux et alimentations techniques

PLAN GÉNÉRALE N°

19 29 292 - 104C

Indice	Date	Dess.	Modifications
	26.08.2021	Rg	
A			
B			
C	15.09.2021	JH	Modifications cartouches
D			

**MCR & Associés Sàrl.**  
Rue des Moulins 48 • 1100 Vervier  
Tel. 021 / 921.58.74  
Fax. 021 / 922.85.79  
E-mail : [mcr@mcrlv.be](mailto:mcr@mcrlv.be)



INGENIEURS CIVILS

Echelle : 1:200 / 1:200



